



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Recours à des médecins cubains pour renforcer l'offre de soins

Question écrite n° 15883

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le recours à des médecins cubains pour renforcer l'offre de soins dans les déserts médicaux. En France, les déserts médicaux s'étendent désormais à tous les territoires, dans les zones rurales mais aussi dans les villes moyennes et périurbaines. Une commune sur trois serait concernée et près de 8 millions de Français vivraient dans un désert médical. Face à ce fléau, les réponses des politiques publiques sont insuffisantes, voire déconnectées de l'urgence de la situation. Une solution pourrait venir de Cuba qui a fait de la santé une priorité. En effet, l'île a mis en place depuis de nombreuses années un système de santé performant et reconnu par les institutions internationales. Fort de cette expertise, Cuba propose depuis plus d'un demi-siècle au monde entier ses services en matière de santé. Ainsi, plus de 600 000 missions ont été réalisées dans près de 160 pays, ce qui représente, selon une information publiée récemment dans le journal L'Humanité, « 325 000 professionnels de la santé [qui] ont effectué près de 2 milliards de consultations médicales, 15 millions d'opérations de chirurgie et 5 millions d'accouchements ». Au plus fort de la crise sanitaire de la covid-19, Cuba a apporté pour la première fois son aide médicale en Europe. Des brigades de médecins et d'infirmiers sont notamment arrivées en Italie qui était durement touchée par la pandémie. La France a également fait appel aux médecins cubains pour renforcer les équipes médicales en Martinique. Depuis janvier 2023, 51 médecins cubains prêtent assistance à quatre hôpitaux italiens, en Calabre, donnant toute satisfaction. À partir de ces expériences réussies, pourquoi la France ne ferait-elle pas appel à des médecins cubains pour lutter contre les déserts médicaux ? De nombreux territoires y sont favorables et les autorités cubaines ont fait savoir qu'elles étaient à disposition. Mais pour autoriser la venue de médecins cubains, la France doit étendre à tout le territoire la possibilité d'accueil que la loi santé du 24 juillet 2019 a accordée à plusieurs de ses territoires ultramarins. Aussi, il lui demande si le Gouvernement compte prendre toutes les dispositions utiles pour mettre en place une coopération médicale avec Cuba afin de permettre à ses médecins de venir exercer en France, là où les citoyens ont de graves difficultés à accéder aux soins.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15883

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1558

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)